



### COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

---

#### AVIS DE CONVOCATION

À la séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le lundi 1er mai 2017, à 19h15, au Siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, salle Papineau

---

#### Présence des membres

Président	Martin-Claude Le Blanc	présent
Vice-présidente	Mélanie Valiquette, Christine Simard	présente
	Josée Boucher	absente
	Anne-Marie Lécuyer	présente
	Jean-François Coudé	présent
	Jean-François Lortie	présent
	Marie-Eve Parent	présente
Organisme extérieur (1)	Francis Belzile	présent
Direction d'école (1)	Suzanne Gagné	présente
Personnel enseignant (2)	Richard Bisson	absent
	Manon Houle	présente
Personnel professionnel (1)	Marjolaine Farmer	présente
Personnel de soutien (1)		
Responsable du comité (1)	Cindy Dubuc Représentant de la direction générale	présente
Secrétaire	Nicole Laflamme	présente

## CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h15, monsieur Martin Claude Le Blanc constate le quorum et ouvre l'assemblée.

### I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **RÉSOLUTION NO 23-2017-05-01**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lortie appuyé par madame Simard, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole au public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017
4. Parole au représentant du CCSEHDAA au Comité de parents
5. Parole au Commissaire-parent

#### **CONSULTATION**

6. L'énoncé de vision et l'énoncé de valeurs du plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Patriotes

#### **ÉCHANGE**

7. Commissaire-parent
8. Site CSP / onglet CCSEHDAA /trousse de bienvenue
9. Entrée scolaire des élèves HDAA

#### **INFORMATION**

10. Suivis
11. Parole au public
12. Correspondance
13. Parole aux membres
14. Prochaine réunion  
— 5 juin 2017
15. Levée de la séance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

**Reporté en juin**

## 3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

## 4. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU CCSEHDAA AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Le Blanc résume la rencontre au Comité de parents.

Lien : <http://csp.ca/publications/vie-democratique/comite-de-parents/proces-verbaux/>.

## 5. PAROLE AU COMMISSAIRE PARENT

Madame Lécuyer annonce qu'elle se retire de son poste de commissaire-parent.

## CONSULTATION

## 6. L'ÉNONCÉ DE VISION ET L'ÉNONCÉ DE VALEURS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lortie appuyé par madame Simard, d'adopter l'ordre du jour suivant :

### **RÉSOLUTION NO 24-2017-05-01**

Le CCSEHDAA supporte l'énoncé de vision et l'énoncé de valeurs présentés dans le cadre de la consultation sur le Plan d'engagement vers la réussite de la CSP. Le CCSEHDAA souhaite par le fait même présenter quelques modifications pour bonifier le texte de ceux-ci:

- À la CSP, chaque élève est quotidiennement au centre de nos préoccupations. À ce titre, nous orientons chacune de nos actions afin qu'il se développe à son plein potentiel. Notre attitude d'ouverture permet de développer une confiance, une communication et une collaboration mutuelles entre **la commission scolaire**, les membres de l'équipe-

école, la famille et la communauté. Ainsi, tous soutiennent l'élève dans son engagement envers sa réussite scolaire et éducative (la CSP partie prenante des intervenants avec qui il faut avoir une bonne communication).

- Les employés de la CSP sont en apprentissage constant; la CSP est donc en évolution continue. Nos processus et nos pratiques sont probants; ils sont issus de l'expertise des employés qui s'appuie sur **l'innovation** et les résultats de la recherche en éducation et en gestion, combinée à une utilisation consciente et systématique de données provenant de différentes sources (la recherche peut être restrictive au domaine académique universitaire, alors que l'innovation peut venir de partout: d'un parent, d'un professeur, d'un professionnel).
- Développer des processus qui permettent d'agir de façon préventive **et de soutenir tout au long de son parcours** pour favoriser la réussite de chaque élève (ce n'est pas tout de faire du dépistage précoce ou de la prévention. Une fois que le problème identifié, il faut supporter l'élève, et cette notion n'apparaît pas dans les valeurs).
- Collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement **et avec célérité** nos objectifs communs, notamment par le partage des meilleures pratiques (il peut prendre parfois plusieurs mois pour mettre de bonnes idées en application. Il faut créer un momentum!).

**Adopté à l'unanimité**

## ÉCHANGE

### 7. COMMISSAIRE-PARENT

Monsieur Le Blanc annonce que le poste de commissaire-parent est vacant. Aucun membre ne s'offre, le poste reste vacant. Toutefois monsieur Lortie demande de la documentation pour son information.

## 8. SITE CSP / ONGLET CCSEHDAA /TROUSSE DE BIENVENUE

### **RÉSOLUTION NO 25-2017-05-01**

Il est proposé par madame Simard, appuyée par madame Lécuyer de bonifier le site Web de la CSP et de déposer **l'annexe I-2017-05-01** auprès des services concernés.

**Adopté à l'unanimité**

## 9. ENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES HDAA

En l'absence de madame Boucher ce point est reporté en juin.

## INFORMATION

## 10. SUIVI

**-Retour sur la résolution I8-2017-02-20 / Services offerts aux EHDAA versus besoin de ces élèves**

**Madame Dubuc transmet la réponse écrite suivante aux membres.**

## SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES HDAA VERSUS BESOIN DE CES ÉLÈVES

### **RÉSOLUTION NO I8-2017-02-20**

#### **CONSIDÉRANT QUE:**

L'un des mandats du CCSEHDAA est « de donner son avis à la Commission scolaire des Patriotes sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves » ;

Il n'y a aucun outil pour permettre aux directions d'écoles d'énoncer clairement le type et la quantité de ressources manquantes pour leurs élèves ;

- Pas d'indicateur de rendement qui mesure le lien entre la ressource financière et la réponse aux besoins des élèves.

- La CSP a déjà présenté des indicateurs des ressources allouées en supplément des allocations du MEES pour les élèves HDAA.
- En fonction des ressources disponibles, il existe des critères et des principes pour la répartition des ressources.
- Le modèle de répartition de ressources a été présenté au CCSEHDAA au printemps dernier.
- Au point 1.2, équilibre budgétaire, des encadrements financiers de 2016-2017, il est indiqué que dans l'optique de favoriser la prise de décisions judicieuses, il faut élaborer des modèles budgétaires qui permettent l'équilibre budgétaire tout en assurant des services de qualité.
- La Convention de partenariat et le rapport annuel sont les outils de mesure de l'atteinte des objectifs convenus. Éventuellement, le plan d'engagement vers la réussite viendra définir les objectifs qui y seront attachés, et, à ce moment-là, nous serons informés des indicateurs prévus.

Il est présentement impossible pour le CCSEHDAA d'aviser la CSP à savoir s'il faudrait changer ou non un nombre de spécialistes par rapport à un autre, ou quel type de spécialiste est en manque au sein de la CSP.

- La CSP est une organisation favorisant la gestion décentralisée. L'ensemble des sommes est décentralisé dans les milieux tout comme les ressources.
- Pour répondre aux besoins des élèves, les écoles disposent de différentes ressources. Elles peuvent puiser dans les surplus générés par l'Annexe B, le budget des mesures d'appui décentralisé, dans leur budget de fonctionnement. Elles peuvent aussi faire des demandes centralement pour répondre à des besoins liés à des déficiences organiques ou encore aux fonds d'aide pour les services de garde.
- Les ressources sont donc celles correspondant au portrait de situation de chacune des écoles.

Il est proposé par madame Valiquette appuyée par madame Simard, que le CCSEHDAA demande à la CSP de mettre en place un outil qui permettrait aux directions d'écoles de répertorier les besoins répondus ou partiellement répondus versus les besoins réels d'un élève.

Cela permettra d'avoir un portrait plus juste des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des élèves HDAA.

- L'école est tenue d'identifier les besoins et d'y répondre. Les besoins peuvent varier et se modifier pendant l'année scolaire, l'intensité et la fréquence peuvent évoluer. Les intervenants impliqués peuvent aussi varier en cours d'année.

#### **- Service Accord (l'uniformité du service dans les écoles)**

Madame Dubuc présente à l'aide d'une projection, le service Accord au secondaire. Elle donne aussi les statistiques de réussite des élèves. Un membre manifeste son mécontentement face à certaines pratiques, qui à long terme, seraient néfastes pour les élèves qui passent dans un groupe régulier, puisqu'ils ne bénéficieront plus de ce service privilégié

Madame Dubuc se fait rassurante et indique que si des besoins sont observés pour certains élèves et dans certaines matières, ils seront considérés au 2<sup>e</sup> cycle.

#### **-Service de garde au secondaire**

Les membres reportent ce point en juin.

#### **-Aide aux devoirs**

Un membre déplore que le service d'aide aux devoirs ne soit plus disponible dans les écoles. Madame Dubuc explique que les directions et les enseignants sont ouverts aux suggestions des parents qui ont des enfants HDAA, il faut en faire la demande.

#### **-Envoi du président vers parents**

Monsieur Le Blanc demande s'il est possible d'envoyer aux parents d'élève HDAA, un résumé des sujets qui seront discutés lors de la rencontre. Madame Dubuc a informé le service concerné de ce projet. Une réponse sera donnée sous peu.

### **-Salles sensorielles**

Madame Dubuc informe les membres que des aménagements sont installés dans des écoles pour l'apaisement des élèves en besoin. Un membre déplore que les services ne soient pas uniformisés pour répondre aux besoins, mais madame Dubuc dit que nous ne pouvons uniformiser ce genre d'installation puisque chaque école n'a pas la même clientèle donc pas les mêmes besoins.

## **11. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public

## **12. CORRESPONDANCE**

Consultation reçue

Lettre de démission du commissaire-parent

## **13. PAROLE AUX MEMBRES**

Monsieur Lortie se demandait si un enfant peut avoir un plan d'intervention même s'il n'est pas en échec. Il a été informé que oui et que plusieurs autres moyens peuvent être offerts aux parents, il ne suffit que de demander une rencontre avec la direction pour trouver la meilleure avenue possible.

## **14. PROCHAINE RÉUNION**

— 5 juin 2017

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION NO 26-2017-04-03**

**Levée de la séance à 22h10. Il est proposé par madame Gagné de lever la séance.**

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

**MONSIEUR MARTIN LE BLANC**

Président

---

**CINDY DUBUC**

Représentante de la direction générale

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN  
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Téléphone : 450 441-2919 poste 3718